Demande d'autorisation de captures de Cistude d'Europe dans le cadre d'inventaires et de suivis de populations en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CEN PACA

Cédric Roy

Appart. n°5, 96 rue Droite

04200 SISTERON

Tel.: 0492344010

Courriel: cedric.roy@cen-paca.org

Introduction

La Cistude d'Europe Emys orbicularis possède à l'échelle mondiale une répartition assez étendue, qui va de la péninsule ibérique à l'ouest jusqu'à la Mer d'Aral à l'est et s'étend du Maghreb au sud jusqu'en Lettonie au nord. En Europe, les populations de cette petite tortue d'eau douce ont fortement régressé depuis ces vingt dernières années. Même si certains pays comme la France, la Hongrie, l'Italie et l'Espagne possèdent des effectifs élevés, leur avenir n'est pas pour autant toujours assuré (Lyet et Cheylan 2002). La cistude n'est plus présente en France que sous forme de foyers de populations isolés, en Brenne, dans certaines parties de la vallée du Rhône, sur le littoral charentais, en Aquitaine, en Poitou-Charentes, sur le littoral méditerranéen et en Corse.

De nombreux facteurs peuvent expliquer le déclin des populations. La Cistude d'Europe souffre principalement de la disparition progressive des zones humides (urbanisation, intensification des pratiques agricoles, modification de configuration des marais et du régime hydraulique, ...). A cela s'ajoutent les prélèvements illégaux d'individus, les captures accidentelles par les pêcheurs, les mortalités routières et celles dues aux incendies (principalement dans le Var), la compétition supposée avec les espèces allochtones de la famille des Emydidae en provenance du nord et du sud des Etats-Unis (Trachemys, Graptemys, Pseudemys, ...) ou encore la prédation des nids.

Ces constats ont motivé la mise en place d'une stratégie de conservation en faveur de la Cistude d'Europe à l'échelle nationale. Un Plan national d'actions (PNA) a été validé en juin 2010 par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) pour la période 2011-2015. Piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes et animé par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS), il est un axe majeur de la politique nationale et régionale en matière de préservation de la biodiversité.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), les plus grandes populations de cistudes sont situées en basse vallée du Rhône (Camargue et marais adjacents) et dans le Var (Massifs des Maures, de l'Estérel). Un des objectifs prioritaires du PNA était d'actualiser les connaissances de la répartition de la Cistude d'Europe sur le territoire national. A l'échelle régionale, cela implique la mise en place d'inventaires complémentaires sur les sites de présence ancienne ou suspectée et de suivis sur les sites de présence connue.

Demande

En vertu de l'arrêté du 19 novembre 2007, toutes les espèces de reptiles (dont la Cistude d'Europe) et amphibiens de France bénéficient d'une protection nationale totale (« sont interdits en tout temps et sur l'ensemble du territoire métropolitain pour les spécimens vivants la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel, ainsi que sur l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux; pour les spécimens vivants ou morts, le transport, la naturalisation, la détention, le colportage, l'utilisation commerciale, la mise en vente, la vente ou l'achat »).

L'article L411-2 du code de l'environnement permet de délivrer des autorisations exceptionnelles de capture temporaire ou définitive, à des fins scientifiques, d'animaux appartenant à des espèces dont la capture est interdite en application de l'article L411-1 du code de l'environnement. C'est donc à ce titre que le CEN PACA et ses partenaires sollicitent une autorisation de capture pour l'espèce Cistude d'Europe pour l'ensemble de la région PACA (cantons désignés dans le paragraphe « Lieux des opérations ») et couvrant deux ans (années précisées dans le paragraphe « Période des opérations »). Cette demande d'autorisation de capture de cette espèce protégée intervient uniquement dans le cadre de programmes scientifiques menés en région.

Identité du coordinateur

Le CEN PACA, coordinateur de la déclinaison régionale PACA du PNA jusqu'en 2015, et soutenu par la DREAL PACA jusqu'en 2016 pour l'animation du réseau d'acteurs réalisant des inventaires et suivis de l'espèce, désire mutualiser les demandes d'autorisation de capture dans le cadre de programmes scientifiques au niveau régional et ce pour une durée de deux ans.

La personne référent au sein du CEN PACA est : Cédric ROY, chargé de missions et coordinateur de l'ensemble des opérations.

La coordination de l'ensemble des opérations sera réalisée par le CEN PACA. Les protocoles de piégeage seront élaborés conjointement par le CEN PACA et ses partenaires. Le CEN PACA aura un rôle central dans l'accompagnement et le cadrage des bénéficiaires de la mise en place des protocoles (planification des dates et sites d'intervention, méthodes d'inventaire et de suivi). Le CEN PACA validera ces protocoles en accord avec ses partenaires. Les bilans annuels seront remontés au CEN PACA. La centralisation des bilans sera réalisée par le CEN PACA pour transmission aux services de l'Etat. Les protocoles sanitaires lors des opérations de terrain suivront le protocole d'hygiène de la Société Herpétologique de France dans le cadre de la limitation de la dissémination de la Chytridiomycose.

Identité des mandataires chargés des opérations

Les personnes et les structures présentes ci-dessous et demandant cette autorisation sont membres (personnalités ou structures) du Comité de Suivi de la déclinaison régionale du PNA en faveur de l'espèce. La qualification des personnes chargées des opérations de piégeage peut être de deux ordres, une formation supérieure en biologie et écologie et/ou une expérience dans le cadre de piégeage de l'espèce. Les qualifications/formations de ces personnes sont synthétisées dans le tableau ci-dessous et leurs CV sont en annexe de cette note. Des stagiaires pourront être amenés à capturer en présence et sous la responsabilité de l'ensemble des mandataires cités ci-dessous.

Nom Prénom	Structure	Qualification et formation	
		Licence en écologie +	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Cédric Roy	CEN PACA	d'Europe	
		Master en écologie +	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Joseph Celse	CEN PACA	d'Europe	
		BTA en écologie + Expériences en suivis de	
Julien Renet	CEN PACA	populations de Cistude d'Europe	
Philippe Vandewalle	RNN Camargue	Baccalauréat scientifique	
Benjamin Bricault	RNN Camargue	DEA en écologie	
Silke Befeld	RNN Camargue	DEA en écologie	
		Diplôme EPHE en écologie +	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Anthony Olivier	Tour du Valat	d'Europe	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Kévin Bergeron	Ville de Fréjus	d'Europe	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Alain Abba	Ville de Fréjus	d'Europe	

Dominique Guicheteau	RNN Maures	Formation initiale en écologie	
Anne Ferment	PNR Verdon	Formation initiale en écologie	
Guillaume Ruiz	PNR Verdon	Formation initiale en écologie	
Dominique Chavy	PNR Verdon	Formation initiale en écologie	
Corrine Gautier	PNR Verdon	Formation initiale en écologie	
Elsa Barrandon	PNR Verdon	Formation initiale en écologie	
Sébastien Caron	SOPTOM	83	
Jean-Marie Ballouard	SOPTOM	83	
		DESS en écologie +	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Vincent Rivière	Agir Ecologique	d'Europe	
Joel Torres	SIANPOU	Diplôme EPHE en écologie + Expériences en suivis de populations de Cistude d'Europe	
Joel Torres	SIANPOU	Expériences en suivis de populations de Cistude	
David Héritier	Ville de Fréjus	d'Europe	
2 4 1 4 1 1 2 1 1 2 1	- Time die Trejue	Expériences en suivis de populations de Cistude	
Henri Cazalère	Ville de Fréjus	d'Europe	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Gabriel Bianchi	Ville de Fréjus	d'Europe	
		Doctorat en écologie +	
Marc Choylan	EPHE	Expériences en suivis de populations de Cistude d'Europe	
Marc Cheylan Stéphanie Bertrand	CD13	·	
Vincent Morcillo	CEPEC	BTS Gestion et Protection de la Nature	
	CEPEC	Formation initiale en écologie	
Serge Rouberty	CEPEC	Formation initiale en écologie Agent technique de l'environnement +	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Laetitia Poulet	PNR Camargue	d'Europe	
Audrey Allemand	CAVEM	Formation initiale en écologie	
Fabien Rozec	CAVEM	Formation initiale en écologie	
Nicolas Thomas	CAVEM	Formation initiale en écologie	
Elodie Gerbeau	SIBOJAI	Formation initiale en écologie	
		Expériences en suivis de populations de Cistude	
Grégory Deso	AHPAM	d'Europe	
		Diplôme EPHE + Expériences en suivis de	
Pauline Priol	STATIPOP	populations de Cistude d'Europe	
Christian Reljic	GPMM	Formation initiale en écologie	
Gérald Bosio	GPMM	Formation initiale en écologie	
Roland Komino	GPMM	Formation initiale en écologie	
Isabelle Quoniam	GPMM	Formation initiale en écologie	
Matthieu Lascève	T01.4	Formation initiale en écologie+ Expériences en	
	TPM	suivis de populations de Cistude d'Europe	

Finalité et modalités des opérations

Cette action s'intègre dans la continuité de plusieurs actions du PNA 2011-2015 et notamment de l'« action n°5 : Etudier la répartition de l'espèce et réaliser des cartes ». Le cadre des opérations est principalement la protection de l'espèce et la conservation de ses habitats via des études scientifiques.

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre des études scientifiques et sollicitant une autorisation de capture temporaire répondent à deux objectifs :

- Identifier la présence de l'espèce sur un site (« inventaire »)
- Evaluer (via un « suivi »):
 - l'état de conservation d'une population,
 - o différents paramètres démographiques d'une population,
 - o la gestion adaptée des habitats d'une population

Pour répondre à ces objectifs, la capture des individus de Cistude d'Europe est réalisée via :

- des pièges relevant de plusieurs natures (nasses, verveux, cages « fesquet », etc.)
- des captures à l'épuisette
- des captures à la main

Cadre général de la méthode :

La méthodologie fréquemment utilisée lors d'opérations de capture est la pose de pièges dans le milieu naturel. Ceux-ci sont déposés selon un protocole définissant en amont leur localisation et le nombre de sessions de captures nécessaires. Ils sont relevés tous les jours et doivent avoir une partie émergée afin de laisser possible la respiration des individus capturés.

Cas particuliers des suivis :

Pour effectuer un suivi de l'espèce, la même méthodologie est appliquée pour le piégeage. Cependant, ces études reposent sur un protocole de Capture-Marquage-Recapture. Le marquage consiste en un marquage individuel des spécimens capturés (encoches à la lime ou à la scie à métaux d'une ou plusieurs écailles marginales).

Dans certaines études et afin d'étudier les déplacements des individus d'une population, des émetteurs VHF ou GPS peuvent être posés sur des individus. La méthodologie suivra celle des guides de gestion de la Cistude d'Europe pour la pose des émetteurs.

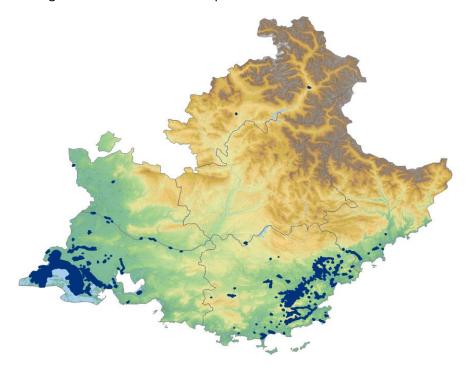
Dans le cas d'études ecotoxicologiques, des prélèvements de sang pourront être réalisés. Ces études réalisées par la Tour du Valat (Anthony Olivier) seront effectuées en collaboration avec Olivier Lourdais et François Brischoux du CEBC CNRS de Chizé.

Date des opérations

La période sollicitée par cette demande est une période couvrant les années 2016 et 2017.

Lieux des opérations

Les bénéficiaires seront amenés à réaliser ces opérations sur l'ensemble de l'aire de répartition régionale de la Cistude d'Europe.



L'aire de répartition de l'espèce en PACA est représentée par les cantons désignés dans le tableau ci-dessous :

CODE_DEPT	NOM_DEPT	CODE_CANT	NOM_CHF
4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	11	REILLANNE
4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	15	VALENSOLE
6	ALPES-MARITIMES	6	CAGNES-SUR-MER-2
6	ALPES-MARITIMES	9	LE CANNET
6	ALPES-MARITIMES	11	GRASSE-1
6	ALPES-MARITIMES	12	GRASSE-2
6	ALPES-MARITIMES	13	MANDELIEU-LA-NAPOULE
6	ALPES-MARITIMES	25	VALBONNE
6	ALPES-MARITIMES	27	VILLENEUVE-LOUBET
6	ALPES-MARITIMES	96	CANNES
6	ALPES-MARITIMES	98	GRASSE
13	BOUCHES-DU-RHONE	4	ARLES
13	BOUCHES-DU-RHONE	6	BERRE-L'ETANG
13	BOUCHES-DU-RHONE	7	CHATEAURENARD

CODE_DEPT	NOM_DEPT	CODE_CANT	NOM_CHF
13	BOUCHES-DU-RHONE	10	ISTRES
13	BOUCHES-DU-RHONE	11	MARIGNANE
13	BOUCHES-DU-RHONE	24	MARTIGUES
13	BOUCHES-DU-RHONE	25	PELISSANNE
13	BOUCHES-DU-RHONE	26	SALON-DE-PROVENCE-1
13	BOUCHES-DU-RHONE	27	SALON-DE-PROVENCE-2
13	BOUCHES-DU-RHONE	28	TRETS
13	BOUCHES-DU-RHONE	99	SALON-DE-PROVENCE
83	VAR	1	BRIGNOLES
83	VAR	2	LA CRAU
83	VAR	3	DRAGUIGNAN
83	VAR	4	FLAYOSC
83	VAR	7	GAREOULT
83	VAR	9	LE LUC
83	VAR	11	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
83	VAR	12	SAINT-CYR-SUR-MER
83	VAR	13	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
83	VAR	14	SAINT-RAPHAEL
83	VAR	15	SAINTE-MAXIME
83	VAR	23	VIDAUBAN
83	VAR	96	FREJUS
83	VAR	97	HYERES
83	VAR	99	TOULON
84	VAUCLUSE	1	APT
84	VAUCLUSE	5	BOLLENE
84	VAUCLUSE	6	CARPENTRAS
84	VAUCLUSE	7	CAVAILLON
84	VAUCLUSE	8	CHEVAL-BLANC
84	VAUCLUSE	9	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
84	VAUCLUSE	11	ORANGE
84	VAUCLUSE	13	PERTUIS
84	VAUCLUSE	15	SORGUES
84	VAUCLUSE	99	AVIGNON

Compte-rendu des opérations

Les bilans annuels 2018-2020 des opérations seront synthétisés et centralisés par le CEN PACA et envoyé à la DREAL PACA.

Le Président

François BAVOUZET